



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

- QU'À LA SUITE DE L'IMPOSITION DES TAXES DÉCRÉTÉES PAR LE CONSEIL (FONCIÈRES, AQUEDUC, ÉGOUT, VIDANGES) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 :

LE RÔLE DE PERCEPTION 2019 EST COMPLÉTÉ ET DÉPOSÉ À MON BUREAU À LA MAIRIE ET QU'IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LES DÉLAIS IMPARTIS: RÈGLEMENT NO 375-18.

- QUE TOUTES PERSONNES DONT LES NOMS APPARAISSENT COMME SUJETTES AU PAIEMENT DES DITES TAXES, ARRÉRAGES, AUTRES DENIERS SONT TENUES DE LES PAYER DANS LES TRENTE (30) JOURS QUI SUIVENT LA MISE À LA POSTE DE CETTE DEMANDE DE PAIEMENT.

DONNÉ À SAINT-BRUNO CE 30^{IÈME} JOUR DE JANVIER DEUX MILLE DIX-NEUF.


Rachel Bourget, dg
Secrétaire-trésorière